

RÉUSSIR Terres d'Ariège

fdsea 09 Jeunes Agriculteurs Ariège

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS AGRICOLES ET RURALES

N°891 | Vendredi 5 avril 2024

32, Av de Gaulle - 09000 Foix - Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99 - Le n° : 2,22€ -
mail : terres.ariege@gmail.com / Site : www.terres-ariege.fr

Les titres de la semaine

- **France**
  > Scoop de complément d'enquête la FDSEA fonctionne comme un syndicat p.3
- **Filière végétale**
  > Les lépidoptères ravageurs déroutés par la confusion sexuelle p.4
  > Arvalis vous informe sur les maladies des céréales p.5
- **Élevage**
  > Chronique ovine spécial agnelles p.7
- **Actualité**
  > Ne ratez pas les deux derniers apéros cantonaux ! p.6
  > La MSA vous informe sur les retraites p.12
- **Chambre d'agriculture**
  > L'actualité de la Marque Noù p.9
- **Petites annonces**
  Vendre, acheter, louer... Faites des affaires avec votre hebdomadaire agricole local *Terres d'Ariège* p.11



Le gouvernement fait le bilan :

suivi des mesures en faveur des agriculteurs les mesures gouvernementales p. 7

Le ministère de l'agriculture communique sur les mesures en faveur de l'agriculture, prises ou en cours de confirmation par le gouvernement depuis le début des mobilisations des agriculteurs français. « Le président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement ont pris la mesure de leurs fortes attentes et préoccupations, et ont pris un nombre inédit d'engagements. » On fait le zoom sur quelques mesures clés pour l'agriculture locale.

JA/FDSEA P. 6



LES ACTUALITÉS DU MOIS DE MARS :
LE CONGRÈS DE LA FNSEA ET L'AG DE LA FRSEA

CHAMBRE D'AGRICULTURE P. 8



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ARIÈGE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉCLARATION PAC JUSQU'AU 15 MAI 2024.





Marina Girabet et Anthony Garcia éleveurs et chasseurs à Soula

FDC09 : Comment avez-vous découvert la chasse ?

Marina Girabet : *du côté de ma mère, la chasse était bien ancrée. En 2015, j'ai passé le permis. Passionnée par les chiens d'ours de Carélie, je me suis équipée. J'apprécie beaucoup cette race car au ferme, ces chiens tournent autour du sanglier et attendent l'arrivée du piqueur pour le faire partir. Ce sont des chiens très chasseurs et affectueux. Je chasse le grand gibier en battue à Soula.*

Depuis mai 2023, je suis Présidente de l'ACCA de Soula. Tout se passe très bien. Je dois souligner que l'ambiance au sein de l'équipe est excellente et nous sommes comme une famille

Anthony Garcia : *Mon grand-père et mon père chassaient. Dès 16 ans je m'y suis mis. J'ai des griffons bleus de Gascogne. Comme Marina, je chasse exclusivement en battue, essentiellement sur Soula. Je suis piqueur également.*

Nous chassons en matinée le samedi et le dimanche car nous disposons d'un petit territoire (800 hectares). 50 sangliers ont été prélevés pour cette saison, nous nous situons dans la moyenne par rapport aux saisons passées.

FDC09 : Parlez-nous de votre exploitation…

Anthony Garcia : *Je me suis installé hors cadre familial en 2021. Nous avons racheté l'exploitation en 2023 avec Marina qui s'est installée suite au départ à la retraite de mon ancien associé. Nous disposons de 194 hectares de SAU essentiellement composés de prairies et de parcours. Nous sommes auto-suffisants en fourrage.*



Marina et Anthony et leurs fidèles compagnons / Photo : FDC 09 - Hélène Bompart

Nous élevons 65 mères de race limousine et croisées sur cette exploitation bovin viande. Nous commercialisons nos broutards et vaches de réforme auprès de négociants. Quelques veaux et vaches de réforme engraissés font l'objet de vente directe. Nous conservons également chaque année une dizaine de génisses pour assurer le renouvellement.

Un peu à l'étroit dans les bâtiments d'origine, nous avons aussi quelques génisses sur l'AFP de Leychert et quelques animaux dehors en hiver (hormis les mères prêtes à vêler). Lorsque nous ne sommes pas sur place, tout particulièrement la nuit, nous surveillons les vêlages grâce à des caméras installées dans la stabulation.

Nous estivons à Montségur.

FDC09 : Comment faites-vous pour concilier vos deux activités ?

Anthony Garcia et Marina Girabet : *Nous nous levons très tôt (surtout Anthony) pour aller soigner les animaux. Le fait de ne chasser que le matin nous libère du temps l'après-midi sur l'exploitation. Avec deux petites filles en bas âge, c'est parfois du sport (surtout pour Marina), mais nous arrivons à concilier notre métier, notre passion pour la chasse et notre vie de famille.*

FDC09 : Vous êtes chasseur et agriculteur, comment se passe la cohabitation avec la faune sauvage ?

Anthony Garcia : *C'est un équilibre à trouver. Il faut garder un certain nombre de sangliers sur le territoire tout en maîtrisant les dégâts sur les prairies. Cette approche est bien partagée au sein l'ACCA car il y a d'autres agriculteurs chasseurs.*

FDC09 : Comment voyez-vous l'évolution de votre activité économique et de votre passion la chasse ?

Anthony Garcia et Marina Girabet : *sans augmentation de l'effectif pour rester en cohérence avec les surfaces disponibles, nous projetons d'arriver à un troupeau de race pure en limousine.*

Nous envisageons de créer une stabulation pour rentrer tous nos animaux l'hiver et un bâtiment de stockage. Cela permettra également de revaloriser les prairies qui sont actuellement dégradées l'hiver par les animaux que nous n'avons pas la place de loger.

Marina Girabet : *Côté chasse, depuis que je suis présidente, je me suis beaucoup investie dans la gestion administrative de l'ACCA. Cela porte ses fruits et le fonctionnement est facilité.*

Je souhaite que la bonne ambiance au sein de l'équipe perdure. Récemment nous avons organisé le repas de fin de saison auquel sont invitées les conjointes. Toutes et tous ont beaucoup apprécié ce moment de convivialité.

Fédération des Chasseurs de l'Ariège



Scoop de Complément d'enquête : la FNSEA fonctionne comme un syndicat

COMPLÉMENT D'ENQUÊTE Bis repetita, Complément d'enquête tente de faire un reportage à charge à partir de rien, sinon une succession d'insinuations trompeuses enrobées de procédés de manipulations des plus classiques.

Après plusieurs mois de tournage, c'est en plein Salon de l'agriculture que France 2 a diffusé le numéro de Complément d'enquête intitulé « Pour qui roule la FNSEA ? ». Au regard du résultat de l'« enquête », on ne peut qu'avoir la certitude que le script en était écrit d'avance: il s'agissait de présenter la FNSEA comme « *un syndicat tout-puissant* » et plus encore de participer à la campagne de délégitimation de son président Arnaud Rousseau, au motif qu'il ne serait pas représentatif de sa base.

Une fois de plus, Complément d'enquête pallie l'absence de contenu pertinent par des procédés de manipulations visuelles, audios et rhétoriques tellement éculés qu'ils en deviennent risibles.

Exemple : la visite de l'équipe de tournage au siège de la FNSEA. L'immeuble est filmé en contre-plongée, une technique bien connue pour créer un sentiment de puissance de l'objet filmé. Une voix off nous annonce : « *C'est dans le 8e arrondissement, à deux pas des ministères qu'on trouve le siège de la FNSEA. Son président, Arnaud Rousseau, a accepté de nous accorder une entrevue. Du bel immeuble de la FNSEA, nous ne verrons que le hall d'entrée (début d'une musique angoissante) et cette pièce à la décoration, disons spartiate.* » On l'aura compris : derrière les murs restés inaccessibles à l'équipe de tournage se dissimulerait une richesse insoupçonnée, avec certainement des liens directs donnant accès aux bureaux des ministères qui sont à proximité. Pour un peu, on en oublierait presque que le ministère de l'Agriculture, tout comme Matignon, se trouve… sur l'autre rive de la Seine !

Autre exemple : la visite dans une fédération locale, celle du Gard, d'où Complément d'enquête nous délivre un véritable scoop : la FNSEA offre des services payants à ses adhérents. Bigre ! Voix off : « *À Nîmes, treize salariés travaillent à temps plein pour le syndicat.* » « *Vous, vous n'êtes pas du tout agriculteur* », fait ensuite remarquer la journaliste au responsable du service paie. Voix off : « *Ce service est destiné aux adhérents de la fédération. Mais attention, ça n'est pas gratuit. En plus des 207 euros de cotisation annuelle, il faut débourser 17,50 euros par fiche de paie.* » Était-il vraiment nécessaire que le service public rémunère une boîte de prod' – en l'occurrence STP Productions – pour obtenir la « révélation » que des agriculteurs font éditer des fiches de paie à un tarif très compétitif ? Ridicule !

> « Complément d'enquête s'offusque que la FNSEA dépense quinze fois plus en lobbying que la Conf', en omettant de dire qu'elle a vingt fois plus d'adhérents »

Pour le reste, que démontre l'enquête en question si ce n'est que la FNSEA est un syndicat qui utilise les méthodes classiques du syndicalisme, comme la mise en place de différents services aux adhérents, l'organisation de manifestations, la création d'un rapport de force pour obtenir (de temps à autre) gain de cause ? Et que dire du « scoop » sur le lobbying politique de la FNSEA, sinon que toutes les ONG et syndicats font de même en fournissant des amendements clés en main aux responsables politiques ? Complément d'enquête s'offusque aussi que la FNSEA dépense quinze fois plus en lobbying que la Conf', en omettant toutefois de dire qu'elle a vingt fois plus d'adhérents…

Enfin, concernant les griefs à l'encontre d'Arnaud Rousseau, on frise le « délit de richesse ». Le céréalier de Seine-et-Marne affiche en effet un beau parcours professionnel, et comme souvent dans le monde agricole, il cumule plusieurs casquettes, dont la présidence du groupe Avril, poste pour lequel il est rémunéré. « *Peut-on être tour à tour paysan, leader syndical et businessman ?* », se demande Complément d'enquête. La réponse est, bien entendu, affirmative. Et c'est précisément parce que l'homme est compétent qu'il a été choisi pour diriger le syndicat, afin de contribuer à écrire le futur de l'agriculture française.

Pour conclure, on laissera le dernier mot au présentateur du magazine Tristan Waleckx, qui déclarait dans le 19/20 info « *qu'on était inondé de désinformation, ou plutôt de malinformation* ». Malheureusement, avec ce numéro pathétique de Complément d'enquête, le disciple d'Élise Lucet n'a fait que remettre une pièce dans la machine à désinformer.

Agriculture et Environnement
N°233, de Mars 2024

Bio : le guichet des aides de crise ouvert jusqu'au 19 avril

Le guichet de dépôt des demandes d'aide à l'agriculture biologique a ouvert le 25 mars, a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le même jour.
La demande d'aide doit être déposée sur la plateforme de téléservice de FranceAgriMer d'ici le 19 avril à 14 heures (heure de la métropole). L'enveloppe totale s'élève à 90 millions d'euros (M€) comme annoncé le 28 février par Marc Fesneau au Salon de l'agriculture. Comme indiqué alors, l'indemnisation porte sur la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024. Pour en bénéficier, les exploitants doivent avoir la totalité de leur production certifiée bio ou en conversion, ou avoir plus de 85 % de leur chiffre d'affaires issus de l'agriculture biologique, précise un communiqué du ministère. Ils doivent avoir subi une perte d'EBE ou de chiffres d'affaires d'au moins 20 % par rapport à la période 2018-2020. L'aide compensera jusqu'à 50 % des pertes, pour un montant minimum de 1 000 €, et plafonné à 30 000 € par entreprise (40 000 € pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés). Un « coefficient stabilisateur linéaire » pourra être appliqué si les demandes dépassent l'enveloppe totale. Une décision de FranceAgriMer précise quels départements viticoles ne sont pas éligibles, car bénéficiant déjà des aides d'urgence viticole (enveloppe de 80 M€).

Agrapresse





Les lépidoptères ravageurs déroutés par la confusion sexuelle

LÉPIDOPTÈRES Le Contrat de solutions, ce sont 45 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces et durables pour la protection de toutes les cultures. 114 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Zoom sur la confusion sexuelle, une solution performante contre les lépidoptères ravageurs, résumée dans les Fiches solutions 25 ; 50 et 51.



Qu'est-ce que la confusion sexuelle ?

La lutte par confusion sexuelle consiste à perturber la reproduction d'insectes ravageurs, principalement des lépidoptères. Elle se raisonne collectivement à l'échelle du territoire. Des diffuseurs aériens répandent la phéromone sexuelle spécifique au ravageur pour empêcher les mâles de localiser les femelles. Cela limite les accouplements, pontes et larves (stade du ravageur préjudiciable à la culture) et réduit la pression de ces nuisibles sur le long terme.
Cette méthode n'affecte pas les insectes auxiliaires et limite l'utilisation d'insecticides durant la saison. Elle est compatible avec l'agriculture biologique et déjà largement utiliser en cultures pérennes.

En viticulture

Les vers de la grappe ou tordeuses (Eudémis, Cochylis et Eulia) sont la première cause de dégâts d'insectes en viticulture. La confusion sexuelle permet d'économiser 1 à 2 traitements, voire tous les traitements insecticides conventionnels si la pression est faible à modérée et en l'absence de Cicadelle, vecteur de la flavescence dorée.

En arboriculture

Les principaux lépidoptères ravageurs en vergers sont les carpocapses (en pomme, poire, prune, noix, châtaigne) et la tordeuse orientale (en pomme, poire, prune, pêche, abricot). La lutte par confusion sexuelle concerne :

- Près de 85% des pommiers et poiriers (environ 35 000 ha), avec une économie de 2 à 5 IFT.
- Plus de 40% des pêchers et abricotiers (environ 9 000 ha), avec une économie de 2 à 6 IFT.
- Sur prunier, l'économie attendue est de 1 à 5 IFT.
- Pour les fruits à coques, cette technique commence à peine à être déployée. Sur noyer, l'économie attendue (sur carpocapse) est de 2 à 3 IFT.

En culture de tomate

Tuta absoluta est un lépidoptère ravageur apparu en France en 2008. Les larves occasionnent des pertes considérables en culture de tomate. La méthode de lutte par confusion sexuelle a été homologuée en 2018 et son déploiement est en cours. Cette alternative aux insecticides de synthèse est à combiner avec des mesures prophylactiques pour une meilleure efficacité.

Conditions de réussite

- La confusion sexuelle est une approche collective, souvent territoriale qui nécessite une coordination des acteurs. Une mise en place sur des grandes surfaces favorise son efficacité (minimum 2 ha) et réduit les coûts. Les parcelles de petites tailles et isolées ainsi que celles avec des dénivelés importants ne pourront donc pas être protégées avec cette méthode.
- Les diffuseurs à phéromones sont à implanter chaque année avant le 1er vol de papillons.
- Un développement plus large des diffuseurs multi-ravageurs permettra de gérer plusieurs espèces de lépidoptères ravageurs en même temps.

Pour en savoir plus : contratsolutions.fr

Version complète de la Fiche 25 – Utilisation de la confusion sexuelle en verger de pommier, poirier, prunier, pêcher, abricotier, noyer et châtaignier

contratsolutions.fr/le-contrat-de-solutions/utilisation-de-la-confusion-sexuelle-en-verger-de-pommier-poirier-prunier-pecher-abricotier-noyer-et-chataignier/
Version complète de la Fiche 50 – Confusion sexuelle vigne
https://contratsolutions.fr/le-contrat-de-solutions/confusion-sexuelle-vigne/
Version complète de la Fiche 51 - Confusion sexuelle contre la mineuse de la tomate (Tuta absoluta)
https://contratsolutions.fr/le-contrat-de-solutions/confusion-sexuelle-contre-la-mineuse-de-la-tomate-tuta-absoluta/

Contrat Solution

SAFER Occitanie
APPEL À CANDIDATURES

(Articles L 143.3 et R 142.3 du CRPM)

La Safer Occitanie propose de rétrocéder les biens fonciers ci-dessous, la désignation cadastrale et le zonage des biens dans un document d'urbanisme peuvent être obtenus soit à l'adresse indiquée ci-après, soit sur l'avis affiché à la Mairie de la commune concernée. Tout intéressé pourra obtenir plus d'informations auprès de la Safer, et déposer leur candidature par email ou courrier postal au plus tard le **22/04/2024**. Passée cette date, les demandes ne seront plus recevables.
Safer Occitanie - SD 09, 09000 FOIX - service-09@safer-occitanie.fr – 05 34 09 34 50.
Cet avis ne saurait être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Propriété sur la commune de LAGARDE d'une superficie totale de 3 ha 06 a 67 ca
Relevé cadastral : - 'Bombardes': AB- 98 - 'Bourdasses': AC- 36- 43 - 'Couache': AE- 118[11] - 'Laygo salado': AB- 197- 198 - 'Pourcatieres': AB- 252- 254- 255
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de taillis simple, prés, landes, terres.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha. Pas de bâti.
Bien libre de toute occupation.

Propriété sur les communes de LORP-SENTARAILLE et SAINT-LIZIER d'une superficie totale de 10 ha 17 a 03 ca (Ventes liées et indissociables)
- Bien sur la commune de SAINT-LIZIER d'une superficie de 4 ha 81 a 18 ca –
Relevé cadastral : - 'Patrac': C- 556(A)- 556(B)- 1032[552]- 1034[553]- 1036[554]- 1038[555]
Urb : Zone A et AU du PLU.
Commentaires : Une maison d'habitation avec diverses parcelles en nature de prés, terres et jardins.
Bien libre de toute occupation.

Bien sur la commune de LORP-SENTARAILLE d'une superficie de 5 ha 35 a 85 ca
Relevé cadastral : - 'Laplagne': B- 598[F1]- 598[F2]- 599[F1]- 599[F2]- 600- 601- 602 - 'Pastoret': B- 597 - 'Pradassis': B- 576- 581[F1]- 581[F2]- 582[F1]- 582[F2]- 715[581]
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Bâtiments d'exploitations avec diverses parcelles en nature de prés, terres et taillis simple.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune sur la commune de DUN d'une superficie totale de 4 ha 39 a 39 ca
Relevé cadastral : - 'Bacatel': A- 3024- 3025 - 'Clot de la brougue': A- 1895 - 'Darre le castel': A- 4642- 4688- 4689 - 'Fer de laze': A- 4541 - 'Flouret': A- 4621- 4622- 4623 - 'L anticou': C- 1500 - 'La moutonniere': A- 4477- 4484- 4487- 4497- 4499- 4502- 4827[4488] - 'Le castel': A- 4745 - 'Serre de dubiel': A- 1355 - 'Toumbarel': A- 4374 - 'Tremouil': A- 1419
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Diverses parcelles en nature de landes et taillis simple.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Bien situé partiellement dans un périmètre AFP.

Propriété sur la commune de LIEURAC d'une superfice totale de 21 a 20 ca
Relevé cadastral : - 'Lieurac': A- 1848
Urb : Zone RNU.
Commentaires : Une parcelle en nature de pré. Pas de bâti. Bien libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de MONTAUT d'une superficie totale de 8 ha 76 a 17 ca
Relevé cadastral : - 'Les petros': YM- 14[10](A)- 14[10](B)
Urb : Zone A du PLU.
Commentaires : Une parcelle en nature de terres et landes.
Surfaces boisées: Le bien comporte des terrains boisés d'une superficie <10ha.
Pas de bâti. Libre de toute occupation.

Propriété sur la commune de SAVERDUN d'une superficie totale de 1 ha 36 a 56 ca
Relevé cadastral : - 'La tuilerie du gay': AS- 79[1429](J)- 79[1429](K)- 89[76]- 91[77]- 93[78]- 95[86]
Urb : Zone A et N du PLU.
Commentaires : Bâtiments d'exploitations avec diverses parcelles en nature de landes, prés et terres.
Bien libre de toute occupation.

RETROUVEZ NOS APPELS A CANDIDATURES SUR NOTRE SITE : WWW.SAFER-OCCITANIE.COM

Les maladies des céréales quelle approche du sujet ?

Limiter la résistance aux fongicides

La note commune fait tous les ans le point sur l'état des résistances aux fongicides des céréales à paille. INRAE, ANSES et Arvalis rappellent de concert comment et pourquoi il importe de limiter le développement des résistances. L'application de ces recommandations retarde l'émergence et la progression des résistances et contribue à une agriculture durable.

Cette note, corédigée par des représentants d'INRAE, de l'ANSES et d'Arvalis dresse l'état des lieux, par maladie et par mode d'action, des résistances aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies des céréales à paille, tout en formulant des recommandations pour éviter le risque d'évolution des résistances. Cette note se base, d'une part, sur la connaissance des statuts des résistances dans les populations (occurrences et fréquences des résistances, régions concernées, pertes d'efficacité éventuelles observées dans les essais), et d'autre part, sur la connaissance des mécanismes de résistances et les caractéristiques des souches résistantes.

Quelques recommandations peuvent ainsi être faites :

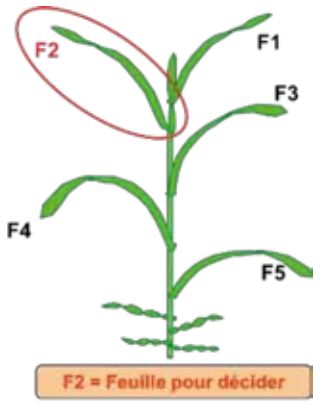
- Sur blé comme sur orge, limiter l'utilisation des SDHI à une seule application par saison
- Sur blé face à la progression des résistances multiples, n'intervenir que si strictement nécessaire et maintenir si possible un fongicide multisite dans le programme
- Sur orge, pour éviter de sélectionner davantage des souches présentant une résistance multiple, le recours à l'utilisation d'un mélange trois voies QoI + SDHI + IDM doit être rigoureusement limité aux situations où l'helminthosporiose est très difficile à contrôler
- Sur rouilles des céréales, éviter de recourir aux SDHI, préférer les associations de triazoles et de QoI

Enseignement : ne pas démarrer trop tôt son programme fongicide blé

Depuis plusieurs campagnes, le traitement fongicide 2 nœuds (voire un peu plus tard) (appelé T1) ne fait plus recette. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : séquences climatiques peu favorables aux maladies, efficacité des solutions utilisées en T2 (au stade Dernière Feuille), progression de la tolérance des variétés à la septoriose.

En moyenne, le poids du T1 est de 1.8 q/ha brut sur blé tendre, et n'est rentable que dans 27% des situations, hors arrivée précoce des rouilles (synthèse de 378 essais de 2013 à 2021). Le coût estimé du T1 est d'environ 3 q/ha. L'impasse du T1 est préconisée pour les variétés peu sensibles à la septoriose (note septoriose ≥ 6.5), sauf arrivée précoce de la rouille. Dans le Sud-Ouest, selon une enquête menée par ARVALIS en 2023, un quart des variétés cultivées sont peu sensibles à la septoriose et ne nécessitent pas de T1 (traitement avant étalement de la dernière feuille). Citons par exemple : Izalco CS, Prestance, Rgt Cesario, Rgt Letsgo.

Pour les autres variétés, il est essentiel de s'adapter aux conditions de l'année et de suivre l'évolution des maladies (BSV, observation des symptômes ou outils d'aide à la décision), en particulier pour les 19% de variétés cultivées les plus sensibles (ex : Oregrain, Providence, Rgt Montecarlo, Apache,....)



En cas de présence de rouille jaune, un traitement peut être déclenché dès le stade « épi 1cm » en présence de foyers actifs ou dès les premières pustules à partir de 1 nœud pour les variétés sensibles à moyennement sensibles.

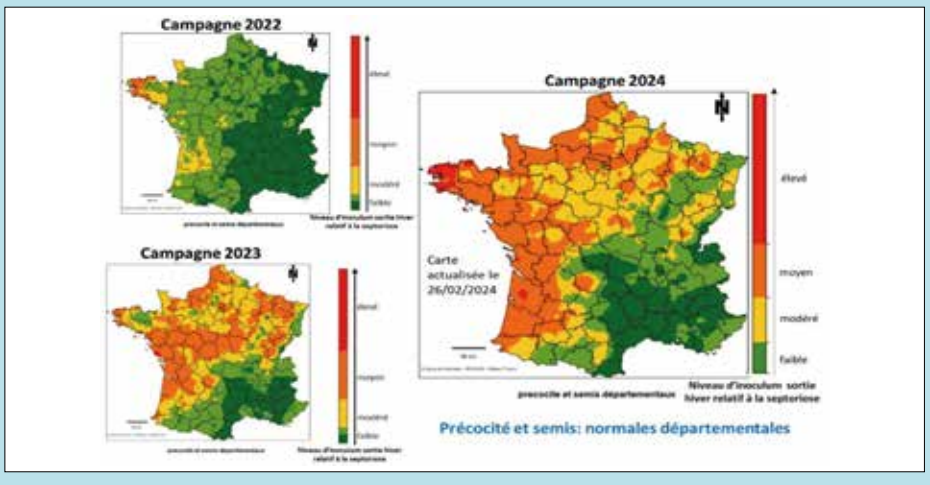
	Au stade 2 nœuds (BBCH32)
Variétés sensibles	Quand 20 % des F2 actuelles présentent des symptômes
Variétés peu sensibles	Quand 50 % des F2 actuelles présentent des symptômes

Quels risques pour 2024 ?

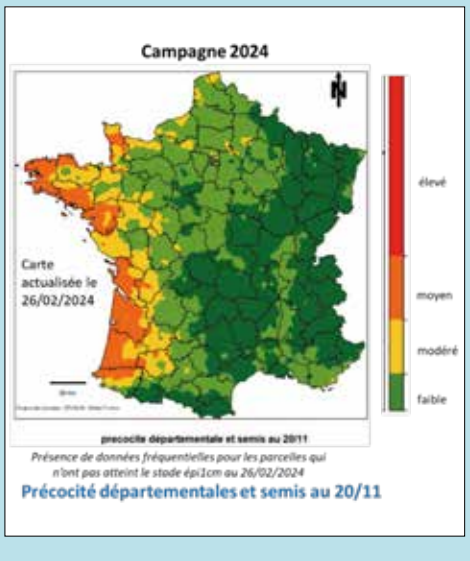
De manière générale, la septoriose est la maladie qui fait déclencher un premier traitement. En effet la maladie arrive précocement car l'inoculum est rarement limitant et les pluies hivernales permettent à la maladie de passer de feuille en feuille au fur et à mesure que de nouvelles feuilles apparaissent. Un climat sec limitera les contaminations nuisibles pour les blés tandis que des pluies maintiennent la pression. Ensuite c'est la rouille brune qui peut devenir très nuisible. Elle arrive généralement post épiaison mais sur blé tendre sa présence ses dernières années s'est manifesté beaucoup plus tôt. Plus la rouille brune arrive tôt, plus elle est nuisible. Zoom sur ces 2 maladies pour la campagne 2024 (voir ci-dessous).

Zoom sur la septoriose

Le niveau d'inoculum de septoriose, estimé par le modèle Septo-LIS, est à ce jour plus important que les deux dernières campagnes, l'Ouest de notre région est à un niveau plus important en lien avec une pluviométrie et une douceur marquée.



Pour les semis retardés au 20 novembre, le niveau d'inoculum septoriose estimé par le modèle Septo-LIS est logiquement plus faible (figure ci-dessous).

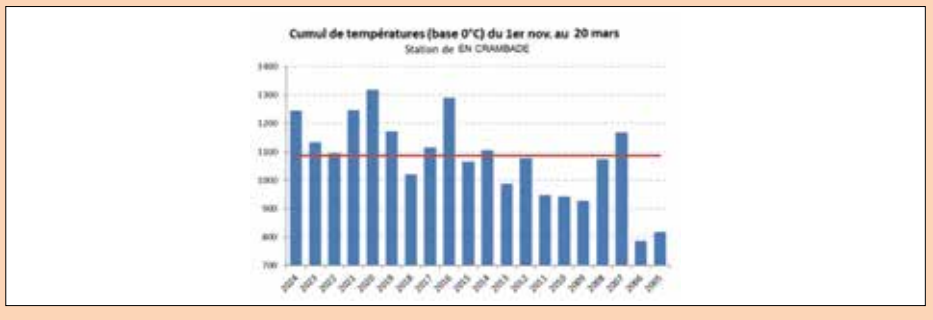


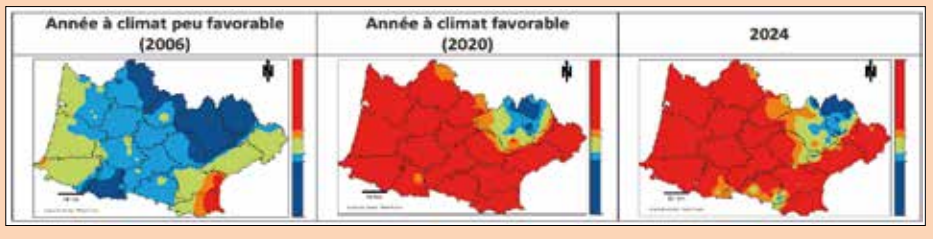
Pour autant, ce sont les conditions climatiques rencontrées à partir de maintenant pour les zones les plus avancées en stade qui aboutiront à un scénario d'attaque précoce ou non, l'inoculum septoriose étant rarement limitant. Les conditions climatiques entre le stade 2 nœuds (au moment où la F2 définitive pointe) et la floraison sont déterminantes sur la nuisibilité finale de cette maladie. Il convient donc de suivre la progression de la maladie pour intervenir au bon moment. Veillez à ne pas anticiper car depuis plusieurs années, une période de sec s'installe en avril et stoppe le développement de la septoriose, les T1 (au stade 2 nœuds ou dernière feuille pointante) deviennent alors inutile et les traitements T2 (au stade dernière feuille étalée) sont suffisants pour contrôler la septoriose. Cela dépendra de chaque situation et du climat dans les semaines à venir.

Zoom sur les rouilles

Côté rouille brune, son expression sur une campagne dépend de plusieurs facteurs :

- L'inoculum de base en début de campagne. Est-ce que la maladie a pu survivre pendant l'interculture et contaminer les blés ? Généralement quand la rouille brune a été très présente une année et que l'interculture n'a pas été spécialement sèche, on retrouve une pression assez importante l'année suivante. C'est le cas du blé tendre dans la région, très concerné l'année passée. Le blé dur est largement moins concerné mais probablement plus que l'année dernière, car les attaques tardives ont maintenu l'inoculum et que la sécheresse estivale n'a pas été spécialement marquée.
- Ensuite, les conditions climatiques de l'hiver et du printemps vont permettre à l'inoculum de base de s'exprimer plus ou moins fortement. Les conditions climatiques favorables à la rouille brune sont des températures élevées, ainsi que des conditions de présence d'eau libre (pluies, rosée, hygrométrie saturante). Cette année, les conditions de l'hiver ont été idéales pour la maladie avec des températures extrêmement douces depuis les semis et des pluies excessives. Le climat est très favorable au développement de la rouille brune.





Au final, il convient donc très vigilent sur les blés tendres et les blés durs. Néanmoins, dans de nombreuses situations, la maladie sera contrôlée par les interventions au stade « dernière feuilles étalée ». Veillez à bien attendre que la dernière feuille soit bien étalée, dans le cas contraire, la maladie se développera sur la partie de feuille non traitée quand elle s'étalera.

Les attaques qui atteignent le seuil de nuisibilité avant le stade « dernière feuille étalée » peuvent arriver en particulier sur variété sensible et en année à risque, pour rappel, à partir du stade 2 nœuds, dès l'apparition d'une pustule sur les 3 feuilles supérieures présentes, une intervention est recommandée pour préserver le potentiel et enrayer l'attaque.

ARVALIS

Retour sur les assemblées générales de l'échelon régional et national de la FNSEA

FNSEA Le mois dernier a eu lieu deux instances annuelles au sein du réseau FNSEA : l'AG de la FRSEA et le Congrès FNSEA, auxquels à chaque fois une délégation ariégeoise a participé.

C'est la FRSEA qui a ouvert le bal le 19 mars dans l'Hérault puis s'en est suivi la FNSEA du 26 au 28 mars à Dunkerque. Comme habituellement, pour chacune de ces instances, les rapports d'activité et financier ont été présentés. Cette année un plus long moment d'échange s'en est suivi comparer aux autres années, afin de faire le point sur les mesures obtenues à la suite des fortes mobilisations que nous avons ont réalisé cet hiver. Sébastien Durand, président de la FDSEA 09, a rappelé à l'AG de la FRSEA que « le compte n'y était pas encore concernant la gestion de la ressource en eau, il faut des véritables mesures car nos exploitations sont en danger. » Les membres des bureaux se sont montrés à l'écoute et entendent bien à ce que le plus grand nombre de nos demandes aboutissent, sans quoi ils nous appelleront à se mobiliser à nouveau.

Une partie du congrès FNSEA a également porté sur les élections Chambre d'Agriculture de janvier 2025, une échéance qui sera au cœur de nos actions syndicales cette année.

I.ND



La délégation d'Occitanie au Congrès de la FNSEA

78ème CONGRÈS DE LA FNSEA : « IL FAUT ARRÊTER DE PERDRE DU TEMPS »

Dans son discours de clôture du Congrès, le président de la FNSEA Arnaud Rousseau a regretté les atermoiements de l'exécutif et appelé le président de la République, Emmanuel Macron à donner, « sans plus attendre », sa vision pour l'agriculture. « Le président de la République semble hésiter à prendre rendez-vous, celui qu'il nous avait promis au Salon de l'agriculture, en estimant que la situation n'était pas mûre. Nous sommes mûrs pour lui porter notre vision stratégique de l'agriculture », a lancé Arnaud Rousseau, devant 1000 congressistes réunis à Dunkerque le 28 mars, à l'occasion du 78e congrès de la FNSEA. C'est d'une manière posée mais ferme qu'il a égratigné les temporisations de l'exécutif. Peut-être la situation pourrait-elle changer avec l'arrivée d'Agnès Pannier-Runacher comme ministre déléguée à l'Agriculture : « Avec deux ministres, allons deux fois plus vite pour deux fois plus de résultats », a-t-il ironisé. Le président de la FNSEA a demandé au ministre, Marc Fesneau, de « reprendre son administration en main » car « Il n'est pas admissible qu'il se passe un mois entre une décision ministérielle et la diffusion de l'instruction aux échelons administratifs territoriaux ».

« Il faut maintenant cesser de perdre du temps en nous imposant des gesticulations théâtrales, la politique n'est pas un spectacle », a pointé Arnaud Rousseau. Dans son spectre, la conférence de presse du Premier ministre, Gabriel Attal, à Montastruc-de-Salies (Haute-Garonne) qui s'était mis en scène autour de bottes de pailles. « Ce n'est pas sérieux », a-t-il dit, soulignant que « rarement, de mémoire de syndicaliste, autant de sujets ont été ouverts aussi vite » à l'issue de manifestations agricoles. La colère qui s'est exprimée a en effet permis de faire avancer certains dossiers.

Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a tenté de rassurer les congressistes de la FNSEA sur ses intentions, assurant connaître « les lourdeurs et les difficultés, les lenteurs et parfois même, disons-le, les réticences qu'il peut y avoir à faire vraiment bouger les choses. Je sais le sentiment que vous avez que le 'dire' ne produit pas le 'faire' », a-t-il dit. Déclinant les avancées de ses services sur certaines urgences (GNR, maladie hémorragique épizootique-MHE, inondations…), il a garanti que le dispositif Travail occasionnel-demandeur d'emploi (TODE) serait reconduit cette année et pérennisé. De même le réseau des fermes de référence pour l'assurance récolte sera « opérationnel en 2025 », a-t-il promis. Marc Fesneau a également confirmé que la retraite calculée sur les 25 meilleures années serait appliquée à partir du 1er janvier 2026 : « J'en ai reçu l'assurance du Premier ministre et du président de la République ». Sur le projet de loi d'orientation agricole, il a précisé que l'agriculture serait reconnue d'intérêt général majeur, que le régime de la haie y était intégré, de même qu'un volet sur l'accélération des contentieux sur l'eau et les bâtiments d'élevage ou la question « des sanctions pour les atteintes à l'environnement ». Une chose est certaine : la FNSEA n'entend « ni marcher sur la tête ni se laisser marcher sur les pieds », a prévenu Arnaud Rousseau.

Communiqué de presse de la FNSEA

Plus que deux apéros cantonaux chez les agriculteurs !

SYNDICATS Ces rendez-vous syndicaux chez les agriculteurs ont connu un franc succès ! Il ne reste plus que deux dates pour y participer, ne rater pas l'occasion de vous retrouver autour d'un apéritif, pour un moment convivial.

Après les petits déjeuners à la ferme en fin d'année 2022, les syndicats de la FDSEA et des JA ont lancé les « apéros chez les agris » en 2024.

Tout au long du mois de mars de nombreux agriculteurs se sont retrouvés sur les fermes du département pour partager un temps d'échange entre professionnel, mais aussi avec les partenaires de l'évènement : le Service de remplacement et Mutualia. L'occasion pour tous les adhérents des syndicats et tous les agriculteurs du département de se retrouver pour un moment convivial !

Le calendrier des apéros à la ferme touche à sa fin, mais il reste encore deux rendez-vous à ne pas manquer !

- Le lundi 8 avril chez Rémi Papaix et Jean-Guy Baqué, à Aulus les Bains dans le Couserans,
- le 9 avril chez Orélien Bru, à Bénaix en Pays Cathare.

Nous savons que la présence sur le terrain est indispensable pour que les liens se tissent, c'est pourquoi nous vous attendons nombreux pour les prochains rendez-vous !

Nous vous rappelons que dans un contexte sanitaire sensible en 2023 et 2024, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre à ces apéritifs en tenue et chaussures propres, afin d'éviter tous risques de contamination entre les exploitations.

La FDSEA et les JA



Le gouvernement fait le bilan : suivi des mesures en faveur des agriculteurs

En chiffres

67 engagements pris :

- 100% d'entre eux sont en cours de déploiement
- 85% sont d'ores et déjà faits ou sont avancés
- 15% sont engagés avec un planning précis



7 grandes thématiques de travail ont été identifiées :

1. Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire
2. Mieux reconnaître le métier d'agriculteur
3. Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs
4. Un meilleur accompagnement des filières avec la mise en place de plans d'urgence et de soutien
5. Protéger contre la concurrence déloyale
6. Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs
7. Assurer le renouvellement des générations en agriculture

Zoom sur quelques mesures

Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire

• Inscription dans la loi de la souveraineté agricole et alimentaire.
Statut : FAIT ✔ Calendrier : inclusion dans le projet de loi d'orientation agricole présenté au Conseil des ministres le 29 mars 2024 et examiné en séance publique à l'Assemblée nationale le 13 mai 2024.

• Définition d'indicateurs et d'objectifs dont il sera rendu compte au Parlement
Statut : ENGAGÉ Calendrier : finalisation fin mars.

• Inscription dans la loi que l'agriculture est d'intérêt général majeur, au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation.
Statut : FAIT ✔ Calendrier : inclusion dans le projet de loi d'orientation agricole présenté au Conseil des ministres le 29 mars 2024.

• Annonce du président de la République que l'agriculture et l'alimentation, de même que la pêche et l'aquaculture, sont d'intérêt général majeur par la loi.
Statut : FAIT ✔ Calendrier : inclusion dans le projet.

Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs

• Abandon de la hausse du gazole non-routier agricole (GNR).
La hausse du gazole non-routier agricole (GNR) est abandonnée dès 2024, avec un taux qui reste au niveau de 2023 (3,86€/L). Avance de trésorerie sur le taux « super-réduit » des exploitations au 1er février et passage au taux « super-réduit » en « pied de facture » au 1er juillet 2024.
Statut : FAIT ✔ Calendrier : premières échéances tenues en février, 1er juillet 2024 pour le « pied de facture ».

• Augmentation des contrôles sur le respect de l'origine des produits, avec de fortes sanctions.
Afficher une origine qui n'est pas celle du produit alimentaire est une pratique commerciale trompeuse, passible de deux ans de prison et 300 000 euros d'amende pour les personnes physiques et jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires pour les personnes morales. 10 000 contrôles devraient être effectués en 2024. Durant les 45 premiers jours de l'année, plus de 1 600 contrôles ont été réalisés.
Statut : FAIT ✔ Calendrier : février-mars 2024.

• Versement des aides PAC avant le 15 mars.
Les autres aides couplées seront versées entre la fin du mois de mars et la fin avril, en fonction de l'état d'avancée de leur instruction.
Enfin, sur la question des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des aides à la conversion en agriculture biologique, qui sont des leviers importants pour accompagner les transitions environnementales dans les exploitations, le paiement des dossiers a démarré en mars, et va se poursuivre sur avril et mai, les derniers paiements intervenants en juin. À date, deux versements ont été effectués, pour un total de 50 M€.
Statut : FAIT ✔ 99,9% des aides PAC ont été versées au 15 mars. Calendrier : 15 mars 2024.

Un meilleur accompagnement des filières avec la mise en place de plans d'urgence et de soutien

• Soutien à la trésorerie des exploitations agricoles les plus en difficulté.
Les travaux ont commencé pour identifier et accompagner les exploitations en difficulté. Les permanences sont ouvertes dans les préfectures pendant deux mois.
Pour les exploitations agricoles en difficulté, les principaux réseaux bancaires se sont engagés à mettre en œuvre deux mesures : un différé d'amortissement d'un an et un étalement de l'échéancier sur jusqu'à 3 années supplémentaires ou, pour les exploitations souhaitant un rééchelonnement à plus long terme, un nouveau prêt à un taux préférentiel compris entre 0 et 2,5%.
Statut : ENGAGÉ Nombre d'exploitants traités en permanence des préfectures au 15 mars : 1 095. Calendrier : mars-avril 2024.

• Indemnisation des éleveurs touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE).
> Fonds d'urgence de 50 M€ ;
> Passage à 90% de la prise en charge des frais vétérinaires et mortalités d'animaux liées à la MHE.
Statut : FAIT ✔ Nombre de dossiers traités au 14/03 : 1 279 (13,2 M€). Calendrier : février-mars 2024.

• Renforcement du plan de souveraineté « élevage ».
Présentation d'un plan de souveraineté de l'élevage au Salon international de l'agriculture, le dimanche 25 février 2024, comportant notamment :
> Un avantage fiscal et social, représentant 150 M€, pour l'élevage bovin.
> La publication du décret le 26 février 2024, protégeant les dénominations utilisées pour désigner les denrées alimentaires d'origine animale.
> L'obligation pour les restaurants collectifs de l'État d'intégrer dans leurs menus 100% de produits durables et de qualité dans les familles « viandes » et « poissons ».
> 400 M€ de prêts garantis accessibles pour le secteur de l'élevage dès le mois de juillet 2024.
> Un alignement des seuils d'évaluation environnementale pour les bâtiments d'élevage sur les seuils européens dès le mois d'avril 2024.
> L'allocation de 30 M€ par an pour soutenir l'investissement en agroéquipements contribuant à réduire significativement les gaz à effet de serre (GES).
> Le déblocage d'une enveloppe de 15 M€ pour renforcer la lutte contre la tuberculose bovine, etc.
Statut : FAIT ✔ Calendrier : mi-mars

• 90 M€ d'aides supplémentaires pour l'agriculture biologique .
Un effort supplémentaire de 90 M€ en 2024 poursuit l'engagement apporté à la filière, après le soutien d'urgence de plus de 104 M€ à la filière bio en 2023, et un effort inédit en 2024 en termes de communication pour relancer la demande (8 M€).
Statut : FAIT ✔ Calendrier : mars 2024

Ministère de l'Agriculture

Chronique ovine : Les 6 mois qui conditionnent la carrière d'une agnelle

L'alimentation des agnelles est un compromis pour obtenir de jeunes femelles suffisamment lourdes à la mise à la reproduction tout en développant au mieux leur rumen. La première condition de réussite réside dans le choix de celles qui vont assurer le renouvellement du troupeau. Au sevrage, à 70/80 jours, la plus petite du lot doit peser 25 kg. Le rationnement du concentré est alors la règle d'or ! Si les croissances dépassent 170 g par jour, le tissu adipeux va prendre la place du tissu secréteur de la mamelle. La production laitière future sera ainsi réduite.

Rationner pour favoriser la consommation de fourrage

Le niveau de rationnement est de l'ordre de 600 g de concentré avec un foin de qualité moyenne pour des agnelles mises en lutte à 8/9 mois. Elles doivent avoir atteint les deux tiers de leur poids adulte, soit 47 kg pour des adultes de 70 kg. Au cours de la gestation puis de la lactation, la jeune brebis conserve des besoins de croissance. Il faudra veiller à les couvrir sous peine de pénaliser les prochaines lactations. Pour en savoir plus, une fiche technique est à votre disposition sur ciirpo.idele.fr : « itinéraires d'une agnelle de renouvellement productive ».

Laurence Sagot (Idele/CIIRPO)

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire



Des croissances modérées pour une production laitière optimum © - CIIRPO

CHAMBRE D'AGRICULTURE

AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION DU LOUP ET DE L'OURS POUR L'ANNÉE 2024

Chaque année, des arrêtés préfectoraux fixent les communes éligibles à cette aide. Les communes peuvent être classées en plusieurs cercles en fonction des indices de présence du/des prédateurs. Il existe 3 cercles pour le loup et 2 cercles pour l'ours.

Cette aide concerne uniquement les troupeaux ovins ou caprins, et plusieurs éléments sont à prendre en compte pour être éligible : durée de pâturage dans les cercles, le nombre d'animaux reproducteurs etc..

A préciser que ce sont les communes (ilôts PAC) où pâturent les animaux qui entrent en compte et non pas le siège social de l'exploitation.

Ce sont les durées et lieux de pâturage qui déterminent les options mobilisables et les plafonds, avec une prise en charge soit à 80% soit à 100%.

En cercle 1 :

► Gardiennage (éleveur/berger ou prestataire ou salarié)
► Investissements matériels (parcs mobiles/fixes/système d'électrification et prestation par une entreprise)
► Chiens de protection (achat/stérilisation/entretien/test comportement)

En cercle 2 :

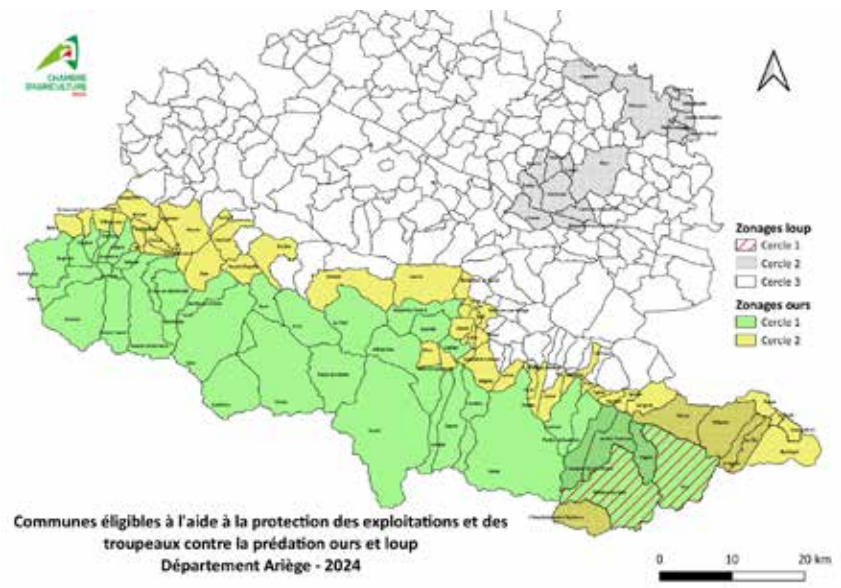
► Investissements matériels (parcs mobiles/fixes/ système d'électrification et prestation par une entreprise)
► Chiens de protection (achat/stérilisation/entretien/test comportement)

En cercle 3 :

► Chiens de protection (achat/stérilisation/entretien/test comportement)

Les dépôts peuvent se faire jusqu'au 31 juillet sur le site du ministère de l'agriculture : safran ou par formulaire papier.

Pour toute information ou pour le montage de dossier des exploitations, il est possible de se faire accompagner par la chambre d'agriculture.



Communes éligibles à l'aide à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation ours et loup
Département Ariège - 2024

Contact : Laure Soulié - Conseillère Animatrice Montagne
laure.soulie@ariege.chambagri.fr
05 61 02 14 00

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

OFFRE PERSONNALISÉE - EXPERTISE
PAC 2024

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE

PREM'S

CONSEILS :
Un conseiller référent affecté pour être mon interlocuteur privilégié et me conforter dans mes choix technico-économiques et règlementaires.
- Déclaration PAC
- Assistance contrôle
- Écoute besoins
- 1 rendez-vous au choix : conseil ou montage de dossier réalisé sur l'exploitation ou au bureau : (entreprise, élevage, agronomie, forêt - agroforesterie, transformation, ...)
- Suivi des paiements PAC, photos géolocalisées.

TARIFS : 68 euros HT / mois (soit 816 euros HT / an)

+ Je souhaite en plus accéder à Mes parcelles et avoir un reliquat azote en zone vulnérable.
75 euros HT / mois (soit 900 euros HT / an)

+ Je suis en zone vulnérable, un conseiller réalise mes enregistrements, plan prévisionnel de fumure et un reliquat azote.
90 euros HT / mois (soit 1 080 euros HT / an)

Pour tous les autres besoins supplémentaires, prestation sur devis.

NOS OFFRES PAC SANS ABONNEMENT ET SUIVI 3STR

Mon conseiller réalise ma déclaration annuelle de surfaces :
- de 10 ha : 90 euros HT
10 à 20 ha : 144 euros HT
au dessus de 20 ha : 365 euros HT
Primo déclarant : 365 euros HT

Mon conseiller réalise et transmet les photos géolocalisées qui me sont demandées dans le cadre du système de suivi des surfaces en temps réel (3STR)
200 euros HT

Depuis le 2 avril jusqu'au 15 mai 2024, la Chambre d'Agriculture de l'Ariège organise ses équipes pour vous accompagner au mieux dans votre télédéclaration de la PAC. Profitez-en !

UN ACCOMPAGNEMENT EN TOUTE CONFIANCE :

Une équipe de conseillers formés, expérimentés pour sécuriser et optimiser votre déclaration annuelle.

► Mise à jour du Registre Parcellaire Graphique (RPG), localisation des cultures, validation de la surface admissible.
► Choix de la voie d'Ecorégime
► Déclaration des aides animales, ICHN, MAEC
► Demande de transfert de DPB
► Transfert des déclarations sur Télépac et signature de la déclaration

Agence Pyrénées : 05 61 02 14 00
Agence Coteaux et Portes d'Ariège : 05 61 60 38 60

PROAGRI

CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

nòu ARIÈGE PYRÉNÉES

L'ACTUALITÉ DE LA MARQUE

1/ BIENVENUE AUX NOUVEAUX VENUS !

Suite au dernier comité d'agrément du 21 février 2024, voici les derniers producteurs et partenaires qui ont rejoint notre réseau.

NOUVEAUX ADHÉRENTS NÒU

► Charcuterie Commenges à Pamiers : charcuteries et salaisons
► Fromagerie de la Core Cazalas à Cescau : Bethmale et autres tommes
► Les Délices Cochons à Pamiers : charcuteries et salaisons

NOUVEAUX PARTENAIRES NÒU

► La boucherie Côte à Côte à Ax les Thermes
► Le primeur Claret à Ax les Thermes

2/ BILAN SALON DE L'AGRICULTURE 60ÈME ÉDITION

QUELQUES CHIFFRES NATIONAUX

► 603 652 visiteurs (contre 615 204 en 2023)
► 1100 exposants (contre 1000 en 2023)
► 3 pavillons des régions de France métropolitaine
► 5170 médailles (contre 5123 en 2023)

QUELQUES CHIFFRES ARIÉGEOIS

► 8ème année consécutive de participation
► 19 ambassadeurs (dont 13 Nòu)

Une belle représentativité de la marque Nòu mais un bilan mitigé pour nos producteurs en terme de fréquentation et de ventes, compte-tenu de notre emplacement au Hall 7, de la période hors vacances scolaires et de la conjoncture liée à la crise agricole.

Mais à l'unanimité, tous s'accordent à dire que le stand de l'Ariège était le plus beau d'Occitanie !



3/ L'OUVERTURE DE CHEZ NÒU EST IMMINENTE !

Ca y est, après plusieurs mois de travail et échanges multiples, nous avons l'immense plaisir de vous annoncer que **Chez Nòu ouvre ce printemps !**



Ce projet a été initié avec la marque Nòu Ariège Pyrénées, que nos collectivités et institutions ariégeoises ont créés en 2021 dans le but d'accompagner les agriculteurs et artisans du département à mieux valoriser leurs produits. Suite à une importante levée de fonds émanant de 37 investisseurs privés ariégeois, nous avons pu concrétiser notre projet d'Ambassade de l'Ariège à Toulouse et avons saisi l'opportunité de reprendre un local commercial à proximité du marché Victor Hugo, quartier prisé et véritable centre de la gastronomie. Alors à très bientôt pour plus d'informations sur l'avancée de ce projet qui va se concrétiser !

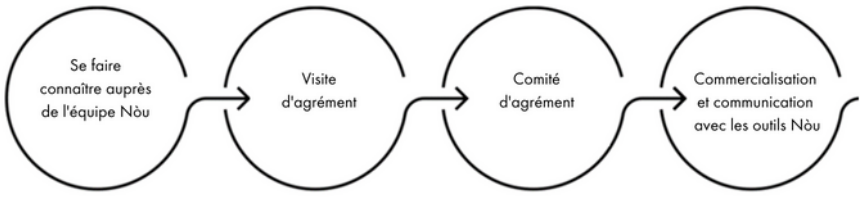
4/ LE BON PAIN DE CHEZ NÒU !

Rappel : depuis 2022, la marque Nòu Ariège Pyrénées a lancé un pain 100 % ariégeois, à partir de farines issues de blés du département, fruit d'un projet collectif avec le syndicat des boulangers de l'Ariège, le centre de formation d'apprentis (CFA) de Foix et les Moulins Pyrénéens à Saverdun.

L'objectif du collectif est clair, "valoriser les produits et les savoir-faire en mobilisant l'ensemble des acteurs d'une même filière sur le territoire", celle des artisans boulangers.

Ce pain avec une « réalisation simple » sous forme de baguette ou pavé est entièrement pétri, façonné et cuit chez les artisans boulangers du département. Aujourd'hui 14 boulangers sont partenaires de la marque.

Alors justement comment être boulanger partenaire ?



LES + DU BOULANGER PARTENAIRE

► Vous serez + uni en appartenant à un collectif qui partage les mêmes valeurs
► Vous serez + visible dans votre magasin, sur internet et les réseaux sociaux
► Vous serez + fier en proposant à vos clients des produits locaux
► Vous serez + plus proche des opérateurs du département et aurez la garantie d'un approvisionnement local

Alors, lorsque vous poussez la porte de votre artisan boulanger, pensez à demander du pain Nòu !



Suivez-nous sur nos réseaux pour ne rien manquer !

Instagram : Nòu Ariège Pyrénées
Facebook : Nòu Ariège Pyrénées
Site internet : nou-09.fr

Contact labellisation :
laura.gaucher@ariege.chambagri.fr

Contact filière pain:
Pauline NAUDIN - Cheffe de projet Filières de proximité
06 45 01 05 27
pauline.naudin@ariege.chambagri.fr

EN BREF

Les exploitants agricoles qui cèdent leur exploitation d'ici 2035 ont à faire à une nouvelle génération d'agriculteurs d'origine socioprofessionnelle très variée

« *L'origine socioprofessionnelle des étudiants des lycées agricoles anticipe de quelques années celle des futurs candidats à l'installation. En Région Auvergne –Rhône Alpes, seuls 7 % des lycéens sont issus du milieu agricole alors que 19 % ont des parents ouvriers et 23 %, des parents employés* », a récemment affirmé Bruno Ferreira, de la direction régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt en Auvergne Rhône-Alpes (ARA), lors d'une conférence organisée par l'INRAE sur la transmission et la cession d'exploitations. Dans les points d'accueil installation des Chambres d'agriculture d'ARA, l'âge moyen des personnes qui s'y présentent est de 33 ans. 80 % d'entre eux ne sont pas issus du milieu agricole et 53 % n'ont aucun diplôme agricole. Enfin, 22 % n'ont aucune idée de ce qu'ils voudraient produire. Et quand ils acquièrent enfin le statut d'agriculteur, 39 % des porteurs de projets s'installent en individuel. « *Les GAEC 'à la papa' n'ont plus la côte* », a souligné le sociologue François Purseigle. « *Lorsque des agriculteurs non issus du monde agriculteur projettent de s'installer, ils doivent mener de front plusieurs chantiers simultanément : l'acquisition des fermes, la reprise des terres, le logement et le financement de l'installation* », a ajouté Antoine Messean, agronome à l'INRAE. « *Mais la plupart d'entre eux ne sont pas prêts à reprendre des exploitations en s'endettant pendant 15-20 ans sans avoir la garantie qu'ils percevront un revenu décent* », a précisé François Purseigle. Or la dimension économique des fermes est parfois très importante.

Un des freins à l'installation est l'inadéquation entre l'offre des fermes à reprendre et la demande des candidats à l'installation. Les exploitations cédées résultent d'agrandissements successifs réalisés au cours de deux-trois générations d'agriculteurs, au fil de la PAC et de la conjoncture des marchés agricoles. Par ailleurs, les agriculteurs sur le départ transmettent un outil de production amorti, consommateur d'hydrocarbures fossiles alors que l'époque est à la sobriété énergétique, à l'agrivoltaïsme et à l'autonomie fourragère et protéique. Enfin, tous n'ont pas l'intention de déménager en cédant leurs terres. Aussi, les nombreux candidats à l'installation non issus du milieu agricole devront trouver un logement hors de la ferme à reprendre pour s'installer. « *Il faudra des exploitations dimensionnées pour tous les projets* » a affirmé François Purseigle. « *Des céréaliers doivent pouvoir produire sur 200 ha et des éleveurs laitiers s'associer à plusieurs pour alléger leurs charges de travail. Ailleurs, des candidats à l'installation chercheront des petites structures pour créer leur système de production axés sur le bio et la commercialisation en vente directe* ». […]

Réussir

→ FNB

02 Avril 2024 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : Petite tension sur le marché des jeunes bovins. Dans l'ensemble, reconduction des cours.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits en femelles. Très bonne demande sur les mâles, avec des cours constatés en hausse.

POLITIQUES

Le ministre de l'Agriculture s'est exprimé en clôture du Congrès de la FNSEA, le 28 mars. Reconnaissant que des dossiers restaient à boucler, il a rappelé aussi un ensemble de dispositions déjà acquises en réponse aux attentes de la crise agricole. Sans annonces spécifiques, hors la confirmation d'un renforcement des fermes de référence pour l'indice Prairies, et de la mesure fiscale et sociale pour l'Elevage à hauteur de 15.000 euros, le ministre a insisté également sur l'action engagée pour contrer le discours de décroissance en Elevage.

SANITAIRE

La situation de la **tuberculose bovine,** malgré son statut 'indemne' en France, reste préoccupante, dans un contexte de décapitalisation du cheptel bovin. Réunis en le 9 novembre 2023, les OPA ont échangé sur les actions à mettre en œuvre dans une feuille de route 2024-2029. Après de nombreuses relances les professionnels ont enfin obtenu un COPIL avec la DGAL sur la Tuberculose, le 3 avril. Il faut, maintenant, que l'Etat tienne ses promesses en matière de gestion de la faune sauvage et sur les indemnisations indexées au coût de production !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 25 mars dernier, a été élaborée par FranceAgriMer une première synthèse de la concertation sur les indicateurs de souveraineté alimentaire, suite à deux webinaires réalisés par au sein des filières! Cette synthèse a donc été envoyée au Ministère, comme base du rapport qui serait adossé à ce sujet!

Les éleveurs bovins ne peuvent qu'exprimer leur mécontentement à la lecture de ce document, les pouvoirs publics ayant balayé l'indicateur « Ecart coût de production – cotation » comme base de la Résilience économique de nos élevages dans cette première synthèse, indicateur pourtant bien proposé lors du webinaire par la FNB!

FAIT DE LA SEMAINE

Lors du **Congrès de la FNSEA** (26 au 28 mars à Dunkerque), la FNB s'est exprimée au nom des Associations Spécialisées Ruminants, pour porter les priorités des éleveurs. Obtenir d'abord du gouvernement un cap chiffré clair pour l'élevage, puis la mise en œuvre des mesures listées dans le Plan Elevage. En premier lieu, avec la mise en avant des produits français, et l'application d'Egalim pour une rémunération fondée sur l'indicateur de coût de production de référence, et des mesures-miroir face aux importations.

FOCUS

Ce jour, se tenait la Conférence des Solutions organisée par le ministère de l'Agriculture, afin d'apporter les leviers à l'application des lois EGalims au sein de la restauration collective! Face à des exemples présentés, qui restent à des échelles trop locales et trop végétalisés, les éleveurs bovins, présents à cette conférence, ne peuvent que demander l'application rapide et massive des objectifs d'EGalim portés par les filières! Il faut passer maintenant à l'application concrète, portée par l'outil Ma Cantine !

CHIFFRE A RETENIR

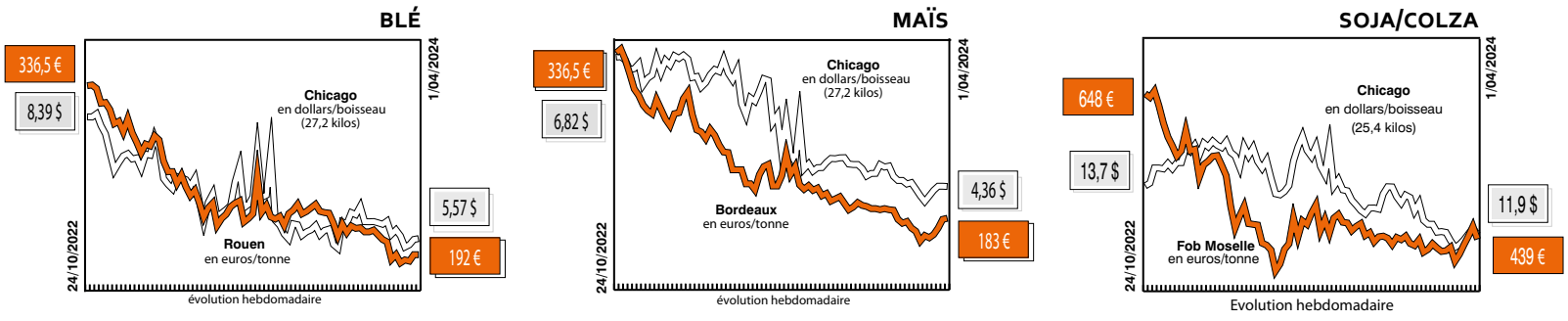
642 000

Ce sont les sorties de jeunes bovins attendues pour l'année 2024, d'après la modélisation basée sur les effectifs présents en fermes en début d'année. Elles sont donc attendues en hausse par rapport à 2023, à la faveur des mises en place dynamiques pour l'engraissement en France en fin d'année, mais restent sous les niveaux des années 2015-2020. Depuis le début d'année 2024, les sorties sont conformes à la modélisation.

EN REGION

Les interventions des régions et les prises de parole lors du Congrès FNSEA à Dunkerque ont été l'occasion de rappeler certaines des attentes des éleveurs : un dispositif plus transparent et amélioré de gestion des risques climat sur prairies, la révision des contraintes PAC sur Prairies pour donner enfin de la souplesse, des mesures efficaces au titre de la prédation, ainsi que plus largement une vision positive de l'élevage, à tous les étages des pouvoirs publics depuis Matignon jusqu'à l'administration en département.

→ Céréales



→ Bulletin de santé du végétal

Colza

Méligèthes : Fin de la période de risque.
Sclérotinia : Risque global moyen. Faible pour les parcelles à début ou pleine floraison, vigilance la semaine prochaine pour ces parcelles.
Charançon des siliques : Risque faible à ce jour. Les premières parcelles entrent dans la période de risque.
Pucerons cendrés : Risque global faible, localement élevé. Surveillance recommandée.
Oïdium : Risque très faible à ce jour. Nul pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade G1.

Céréales à paille

Septoriose : La période de risque est atteinte sur les premiers semis, l'inoculum est présent sur feuilles basses. La surveillance est importante, la pluviométrie prochaine pourrait favoriser son évolution.
Rouille brune : La période de risque est atteinte sur les premiers semis, l'inoculum est présent sur feuilles basses sur variétés sensibles à moyennement sensibles
Rouille jaune : Des premiers signalements, évolution à suivre, cette maladie pouvant être explosive
Rouille naine : Période de risque commence à être atteinte pour les premiers semis, surveillance indispensable sur variétés sensibles
Rhynchosporiose : des premières observations, surveillance des parcelles indispensables sur variétés sensibles
Helminthosporiose : des premières observations sur feuille basse, évolution à suivre

Terres d'Ariège

Édité par la Société d'Édition et de Presse Agricole de l'Ariège
au capital de 5.000€ - Durée : 99 années
Terres d'Ariège
32, Av du général de Gaulle-09000 FOIX / Tél. 05 61 02 14 32
Email : terres.ariege@gmail.com
N°ISSN : en cours d'obtention
Abonnement : 109€ / **Prix au numéro :** 2€22
Commission paritaire : 0323T87809
Dépôt légal : parution

Gérant : Clémence Biard
Directeur de publication et responsable de la rédaction : Clémence Biard

Rédaction et mise en page :
Élodie Morgant - Adélie Delmas
Inès Nougadère-Duprat - Agence Très Bien

Abonnements et petites annonces :
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99

Impression : Digitaprint / 59361 Avesnes-sur-Helpe

Publicité nationale : SAS REUSSIR / 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris

PETITES ANNONCES

➔MATÉRIEL ➔ANIMAUX ➔IMMOBILIER ➔DIVERS...

MATÉRIELS

VENDS Cause retraite tuyau d'irrigation 6m en 100 ou en 50, environ 7 hectares - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Cause retraite Faneur hydraulique KHUNE 4 toupie, 24 bras + plumeuse inox spécial canard gras et gaveuse Israélienne - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Cause retraite herse plate dent de 25 + trisoc planche GD, semoir de prairie 13 disques 2m linéaire + benne cellule sur roue 2T et matériel bergerie - Tél : 05.61.67.03.21 (après 20h)

VENDS Broyeur à céréales, bon état, moteur 10 chevaux, avec chariot distributeur - Tél : 06.83.66.02.28

VENDS Semoir à tournesol sorgho et maïs, 7 rangs, monosem + 24 disques souchu pinet + remorque 6 tonnes, 4 roues +Soufflerie pour cellule triphasé - Tél : 05.61.69.10.95 HR

VENDS Broyeur à céréales, bon état, moteur 10 chevaux, avec chariot distributeur - Tél : 06.83.66.02.28

81 - VENDS semoir Kuhn Planter 2 9 rangs repliable très bon état – Tél : 06.28.19.33.40

81 - VENDS déchaumeur Penterra 20 dents 3M50 rouleaux + peigne état neuf – Tél 06.20.03.45.34

81 - VENDS désileuse pailleuse Kuhn Altor 4560 4M3 an 2011 TBE - Tél : 06.81.99.92.69

81 - VENDS épandeur fumier Samson SP11 centrale hydro tendeur auto très propre - Tél 06.72.33.34.49

81 - VENDS remorque Rock 9T céréales semoir Kuhn maïs tournesol planter 2 7 rangs bon état - Tél 05.63.33.52.87

81 - VENDS vibro Kverneland 6M rouleau avant pour couper jambes tournesol cultipaker 3M avec rouleau charrue Naud 5 corps cultivateur 4M avec rouleau cage herse rotative Maschio DMR 3M semoir Gaspardo M300 cover crop Razol 28 disques en X semoir engrais Amazone 21M le tout en très bon état - Tél 05.63.58.30.20 HR 06.81.53.08.36

81 - VENDS cause retraite mat sol + fenaison + élevage B cellules + venti conne + vis - Tél : 06.20.61.76.29

81 - VENDS cause retraite mat sol + fenaison + élevage B cellules + venti conne + vis - Tél : 06.20.61.76.29

81 - VENDS fauch cond Kuhn 283 andaineur Kuhn 4321 désileuse 3850 Kuhn semoir engrais Cosmo tracteur Landini 5H100 de 2012 3000H le tout BE – Tél : 06.12.21.58.36

31 - VENDS cause retraite, moissonneuse DEUTZ PA HR 5690 HTS balance vérins arrière 4 roues motrices 3630 h, année 2010, C06M30 - Tél : 06.80.24.80.57

31 - VENDS AV 4 rouleaux arrière de 1,40M pour vibroculteur 57 dents de marque URGA état neuf + 57 dents complètes - Tél : 07.86.44.32.03

VÉHICULES

81 - VENDS quad Suzuki 400 hydro TBE 4 pneus neufs 2010 9500 km 4000 € - Tél : 06.87.55.33.49

81 - VENDS tracteur Mc Cormick X7 de 2020 140 CV 1500H TBE bâti MX – Tél 06.22.15.91.20

31 - ACHETE camion , VL , PL ou remorque , ou 4x4, étudie toute proposition - Tél : 06.19.13.13.62

31 - VENDS tracteur MF 122 Vigneron, 1 round-ballers Ghel 120x120, 1 faucheuse 6 assiettes JF 2400, 1 faucheuse conditionneuse Vicon KM 241, 1 paire de pneus 650x65x38, 1 cabine MF 168 ou 188 - Tél : 06.78.09.57.70

31 - VENDS Peugeot 308 SW EAT6 break HDT 1061 120 CV blue 1er mise en circulation 04/2016, excellent état, distribution faite à 80 000 kms, plaquettes et distribution, freins fait a 93000 kms, 4 pneus neuf - Tél : 06.74.19.33.59

65 - CHERCHE tracteurs AVPO 90 à 120 ch- Deutsch DX 80 à 160 ch – Serie 06 80 à 130 ch. Tél : 07.77.03.35.72

ANIMAUX

GASCONNE DES PYRÉNÉES

Vends génisses, vaches et taureaux de race Gasconne des Pyrénées avec garanties sanitaires

Tél : 06 74 57 02 28
ou 07 85 17 70 38

Elevage blond inscrit UPRA, zone coteaux VENDS Ttaureaux 5 ans, vêlage facile, produit visible, repro 8 mois même père, indemne IBR/MHE - Tél 07.81.40 45.17

VENDS Porcelet croisés gascons 15/20kg, truies pleines ou vides - Tél : 06.80.73.47.73

VENDS Taureaux limousin 8 ans et demi, docile, vaccins sanitaires ok - Tél : 05.61.68.64.03

81- VENDS taurillons BA inscrits prêts à saillir 22 & 26 mois TGS – Tél : 06.63.05.02.08 HR

81 - Elevage Limousin VENDS mâles reproducteurs 17 mois vêlage facile TGS - Tél : 06.81.99.92.69

81 - RECHERCHE agneaux de 1 an et + toutes races mâles - Tél : 06.42.79.81.37

81 - ACHETE chevaux , poney , ânes , lama , chèvre et mouton - Tél : 06.19.13.13.62

81- VENDS chiots Patou 2 mâles 2 femelles n° puce 250269590462981 Siret 316882364 – Tél : 06.83.40.18.24

31 - VENDS 2 génisses croisés 19 et 20 mois Tél : 06.56.79.42.90

DIVERS

VENDS Vends balle de foin 120x120 avec ficelle - Tél : 06.83.66.02.28

VENDS Foin de prairie balle 120x120 sous abris à Lézat - Tél : 06.22.09.08.15

VENDS Charbon Anthracite 30/50. 1,7t dispo. 20€/sac de 25kg. Prix réduit si grande quantité - Tél : 06.68.03.21.42 à Ganac

VENDS Salle à manger style Basque, état neuf, buffet et table, 400€ - Tél : 06.88.54.20.09

VENDS bottes de foin de prairie naturelle 120x150 et bottes de paille rectangulaire 350kg - Tél : 06.16.18.62.61

VENDS Vends balles de foin 120x120 avec ficelle - Tél : 06.83.66.02.28

81 - VENDS balles enrubannées RG/trèfle 500 kg 25€/la balle, transport possible – Tél 06.33.54.43.25

81 - VENDS 230 balles paille de blé 120x120 plumeuse volailles Le Rêve Rég Graulhet - Tél : 06.32.95.79.70

31 - VENDS bruleur gueno état neuf petit prix cause pompe à chaleur - Tél : 06.23.53.53.74

31 - CHERCHE barre de toit galerie Peugeot 405 break année 1995 - Tél : 06.68.70.25.30

RÉCOLTES

31 - VENDS boules de 125 cm foin 1er coupe + luzerne 2eme coupe stockées à l'abri et de très bonne qualité - Tél : 06.42.49.52.11

EMPLOI

CHERCHE chauffeur super lourd, pour transport de céréales en poly-benne, secteur Belpech. Contrat de fin août à fin novembre, temps plein, renouvelable tous les ans - Tél : 06.31.01.38.17

Terres d'Ariège

PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE JOURNAL DÉPARTEMENTAL

DU LUNDI AU VENDREDI 05 61 02 14 32 OU 06 72 01 76 99

Terres d'Ariège
32 av. gal de Gaulle - 09000 Foix
☎ 05 61 02 14 32 / 06 72 01 76 99
email : terres.ariege@gmail.com

Petite annonce réservée aux PARTICULIERS
Pas de domiciliation. *Professionnels, nous contacter.*

2 CHOIX

>> ARIÈGE — *Forfait 3 lignes pour 2 parutions 10 € TTC* — Uniquement pour nos abonnés, 2 PA gratuites par an

Forfait 5 lignes 25 € TTC >> HAUTE-GARONNE + TARN + ARIÈGE
diffusion 10.000 exemplaires

Nom, prénom .....
Adresse .....
.....
☎ .....
Rubrique ..... ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES *une lettre par case, une vide entre chaque mot*

+ Lignes suppélmentaires (2,50€TTC/ligne)

Total TTC : ..... €

Grille à nous retourner, accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de SEPA

Seules les annonces reçues et réglées dans les délais sont publiées (au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution). Le journal se réserve le droit de refuser.

Justificatif comptable vous sera transmis en retour par courrier

RÉUSSIR Terres d'Ariège

BULLETIN D'ABONNEMENT

+ 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix



49 numéros à Terres d'Ariège + 1 AN d'abonnement à la revue RÉUSSIR de mon choix 135 €

OU

49 numéros à Terres d'Ariège pour 109 €

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 135 €
(Cochez la revue de votre choix ci-contre).

☐ **OUI**, je souhaite recevoir chez moi **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 109 €

☐ Je suis RETRAITÉ, je peux bénéficier d'un **tarif d'abonnement préférentiel** au prix de 79 € *(Abonnement à Terres d'Ariège).*

Tarifs syndiqués :

☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** + 1 AN à la revue de mon choix au tarif de 115 €

☐ **49 numéros de Terres d'Ariège** au tarif de 89 €



MES COORDONNÉES

○ M ○ Mme

Nom ..... Prénom .....

Société .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Tél ..... Port .....

E-mail .....

N° Siret .....

MODE DE PAIEMENT

○ Je joins un chèque **à l'ordre de SEPA** du montant de mon abonnement.

Je désire une facture : ○ OUI ○ NON

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Coupon à renvoyer à :

TERRES D'ARIÈGE
32 avenue du Général de Gaulle
09 000 FOIX
Tél. 05 61 02 14 32
Fax 05 61 02 89 60



RÉUSSIR Nourrir votre performance

RÉUSSIR - PAD1911-02 - Offre valable jusqu'au 31 décembre 2020 en France métropolitaine.

Des entretiens proposés pour s'informer sur sa retraite

RETRAITE L'Assurance retraite, l'Agirc-Arrco et la MSA organisent une nouvelle semaine des Rendez-vous de la retraite du 23 au 29 mars 2024. Plus d'un millier de conseillers retraite se mobilisent tout au long de la semaine pour proposer 50 000 entretiens. En complément, des événements en ligne auront lieu toute la semaine.

Des conseillers mobilisés pour apporter des réponses personnalisées aux actifs

Les Rendez-vous de la retraite constituent une occasion privilégiée de trouver de l'information inter-régimes pour les actifs.

Le site rdv-retraite.fr, fruit d'une collaboration entre l'Agirc-Arrco, l'Assurance retraite et la MSA, regorge d'informations et de conseils pour appréhender les différentes étapes de préparation à la retraite, adopter de bonnes pratiques tout au long de sa carrière, et se familiariser avec les outils d'aide à la décision fournis gratuitement par les régimes de retraite.

Les interrogations des actifs sont nombreuses et propres à chacun. Quelle que soit sa situation, les Rendez-vous de la retraite sont l'occasion d'échanger facilement et gratuitement avec un conseiller retraite pour obtenir des conseils personnalisés en fonction de son parcours professionnel et personnel, ajuster ses choix de carrière et préparer son départ.

À distance ou en agence, des entretiens individuels pour anticiper sa retraite

Du samedi 23 au vendredi 29 mars, la MSA propose à ses adhérents 5 000 rendez-vous ; ces entretiens à destination des exploitants et des salariés agricoles pourront également se faire à distance ou dans l'un des points d'accueil de la MSA, du lundi 25 au vendredi 29 mars.
L'événement se déroulera aussi en ligne sur le site rdv-retraite.fr. Au programme tout au long de la semaine : des tchats, des webinaires et de l'information pratique pour préparer sa future retraite

Consultez notre site internet mps.msa.fr pour en savoir plus et s'inscrire

Mise en place de permanences multi-administration au plus près des territoires

Dans le cadre des mesures de soutien au monde agricole, le Président de la République a annoncé la mise en place de permanences dans les sous-préfectures, afin d'accueillir les agriculteurs souhaitant être aidés. Elles répondent à l'engagement d'un traitement rapide et de proximité des différents problèmes concrets qui se posent aux agriculteurs. Ces permanences seront assurées par des cadres de la direction départementale des territoires (service agricole de l'État), de la direction départementale des finances publiques et de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations. Elles sont destinées à une prise en charge personnalisée des agriculteurs qui rencontrent des difficultés et à apporter des réponses rapides à leurs questions.

Retrouvez toutes les dates, heures et lieux de permanences sur notre site internet mps.msa.fr



MSA



Terres d'Ariège
32, Av de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05 61 02 14 32 - Port : 06 72 01 76 99
www.terres-ariege.fr